

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE VIRTUELLE
30 JUIN 2020
19H
ZOOM - DIFFUSÉ EN DIRECT SUR YOUTUBE

RÉSOLUTION NO. 2020-06-30(12)

Adopter la soumission de la Compagnie Jambettes pour la réalisation d'un parc d'amusement dans le quartier de Saint-Hilaire

Résolution no. 2020-06-30(12)

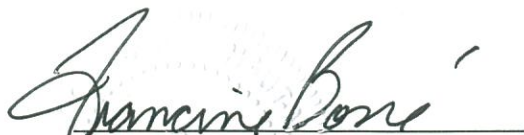
Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par la conseillère Nathalie Toussaint

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska accepte la soumission de la Compagnie Jambettes pour réaliser la conception d'un parc d'amusement et d'en faire l'installation dans le quartier de Saint-Hilaire, pour un montant de 105 482,84 \$, taxe incluse. Ce projet fait partie du Fonds de la taxe sur l'essence, d'un montant de 189 041 \$, pour des projets admissibles qui seront réalisés dans les anciens Districts services locaux (DSL) advenant que la Communauté rurale soit incorporée. La Communauté rurale a été incorporé le 1^{er} juillet 2017.

Motion adoptée.

J'atteste, par la présente, que la **résolution no. 2020-06-30(12)**, ci-dessus, est une copie conforme et exacte d'une résolution adoptée par le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska à sa réunion extraordinaire publique virtuelle du 30 juin 2020.



Francine Bossé
Directrice générale adjointe,
Greffière

